

Infirmières et infirmiers de pratique avancée APN : réglementation de l'exercice de la profession à l'initiative des organisations d'infirmières

Fondation de l'association «APN-CH: organisation de la réglementation»
Date: 18.11.2019

Les infirmières et infirmiers APN (Advanced Practice Nurses), c'est-à-dire les diplômés d'un MSc en sciences infirmières à orientation clinique, contribuent de plus en plus souvent et de manière significative à l'excellence des soins de santé en Suisse. Jusqu'à présent, ils ont exercé leur fonction professionnelle sans être réglementés, le Parlement fédéral n'ayant pas inclus le niveau de maîtrise dans la loi sur les professions de santé (LPSan) à l'automne 2016. Les organisations d'infirmières ASI, Swiss Nurse Leaders, APSI, GIC Swiss ANP, avec le généreux soutien de la Fondation Lindenhof Berne, comblent de leur propre initiative le vide réglementaire avec l'association "APN-CH : organisation de la réglementation" fondée le 11 novembre 2019.

Depuis des décennies, les infirmières et infirmiers de pratique avancée APN ¹ fournissent des soins de haute qualité à l'échelle internationale et ont contribué de façon significative à fournir à la population d'excellents soins de santé. En Suisse aussi, depuis 20 ans les diplômés en sciences infirmières travaillent en tant qu'infirmières et infirmiers de pratique avancée APN - dans les hôpitaux, les maisons de retraite, chez aide et soins à domicile et, depuis quelques années, également dans les cabinets médicaux. Ces chiffres sont en constante augmentation.

A l'automne 2016, le Parlement fédéral n'a pas inclus le niveau Master dans la loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan), malgré le grand engagement des organisations infirmières et des universités proposant des cours en sciences infirmières. La nouvelle association "APN-CH : organisation de la réglementation", fondée par les quatre organisations d'infirmières ASI, Swiss Nurse Leaders, APSI, GIC Swiss ANP et la Fondation Lindenhof Berne, comble désormais ce vide juridique.

Les deux objectifs les plus importants de l'association sont :

- Réglementation de l'exercice de la profession par l'admission et l'enregistrement ainsi que l'attribution du titre protégé " infirmière/infirmier de pratique avancée APN ".
- Respect des critères d'enregistrement spécifiés et donc promotion de la sécurité des patients, de la qualité des soins et de la sécurité juridique pour les titulaires de titres, les employeurs et les patients.

Grâce à un travail préparatoire approfondi, l'association peut compter sur une large alliance d'établissements d'enseignement et de soins infirmiers engagés depuis 20 ans dans le développement, dans l'implantation des rôles et maintenant dans la réglementation de la pratique professionnelle des infirmières et infirmiers de pratique avancée APN. Outre les organisations fondatrices, il s'agit des Universités de Bâle et de Lausanne et de la conférence spécialisée santé des hautes écoles spécialisées suisses.

Le comité de l'association "APN-CH : organisation de la réglementation" est composé de membres qui ont travaillé en étroite collaboration sur les travaux préparatoires et peuvent ainsi en garantir la continuité et préparer rapidement l'activité opérationnelle. La présidente de l'association est Yvonne Willems Cavalli. Les membres du comité sont Andrea Ullmann-Bremi, Roswitha Koch, Jean-Luc Tuma et Ursula Wiesli.

Les membres de l'APSI sont invités à contacter les personnes suivantes s'ils ont des questions :

Ursula Wiesli, membre du comité de l'APSI : ursula.wiesli@bluewin.ch

Iren Bischofberger, présidente de l'APSI : iren.bischofberger@vfp-apsi.ch

¹ Les infirmières et infirmiers de pratique avancée APN sont des professionnels des soins infirmiers titulaires d'un Master en sciences infirmières, y compris une formation clinique intensive. Ils sont capables d'accompagner de manière proactive et prudente les patients et leurs proches atteints de déficiences importantes ainsi que les patients atteints de déficiences importantes, de poser des diagnostics et de suivre un traitement complet au cours de la maladie, de donner des conseils sur les questions éthiques et d'apporter une expertise clinique avancée à l'équipe interprofessionnelle. De plus, ils apportent avec eux l'ensemble des connaissances issues de la recherche, la gestion stratégique de projets et un leadership axé sur le patient et la famille.

² ASI: Association suisse des infirmières et infirmiers, Swiss Nurse Leaders: l'association des directrices et directeurs de services de soins, APSI: Association suisse pour les sciences infirmières, GIC Swiss ANP: le groupe d'intérêts communs pour la pratique infirmière avancée